


FICHE DE POSTE

Date d'arrivée souhaitée :	Au plus tôt	
Motif de la demande :	<input type="checkbox"/> Création de poste	<input type="checkbox"/> Remplacement
Type de recrutement :	<input type="checkbox"/> Recrutement interne	<input type="checkbox"/> Recrutement externe

IDENTIFICATION DU POSTE																																																																												
Intitulé du poste	Délégué(e) départemental(e) de l'association nationale APAH-Finances																																																																											
Rémunération et statut du poste	<p>Activité non rémunérée, exercée au titre du bénévolat auprès de l'association nationale pour l'aide au handicap au sein des ministères économiques et financiers (APAH-Finances) – www.apahf.org.</p> <p>Fonction soumise à conditions</p> <ul style="list-style-type: none"> être en situation d'activité professionnelle, fonctionnaire ou contractuel dans l'une des directions du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN), être adhérent de l'association (renouvellement de cotisation au plus tard au 31 janvier de l'année civile), accepter les statuts et le règlement intérieur de l'association, accepter la charte du délégué de l'APAH-Finances. 																																																																											
Nombre de postes	1 poste au moins par département visé par ce recrutement																																																																											
Localisation du poste	<p>Votre résidence administrative actuelle, dans la liste des départements visés par cette opération de recrutement :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">01 Ain</td> <td style="width: 33%;">02 Aisne</td> <td style="width: 33%;">03 Allier</td> </tr> <tr> <td>04 Alpes de Hte Provence</td> <td>05 Hautes-Alpes</td> <td>06 Alpes Maritimes</td> </tr> <tr> <td>07 Ardèche</td> <td>08 Ardennes</td> <td>09 Ariège</td> </tr> <tr> <td>10 Aube</td> <td>11 Aude</td> <td>12 Aveyron</td> </tr> <tr> <td>13 Bouches du Rhône</td> <td>14 Calvados</td> <td>15 Cantal</td> </tr> <tr> <td>16 Charente</td> <td>17 Charente Maritime</td> <td>18 Cher</td> </tr> <tr> <td>2B Haute-Corse</td> <td>22 Côtes d'Armor</td> <td>23 Creuse</td> </tr> <tr> <td>24 Dordogne</td> <td>25 Doubs</td> <td>27 Eure</td> </tr> <tr> <td>28 Eure et Loir</td> <td>30 Gard</td> <td>31 Haute Garonne</td> </tr> <tr> <td>32 Gers</td> <td>33 Gironde</td> <td>34 Hérault</td> </tr> <tr> <td>35 Ile et Vilaine</td> <td>36 Indre</td> <td>37 Indre et Loire</td> </tr> <tr> <td>39 Jura</td> <td>40 Landes</td> <td>41 Loir et Cher</td> </tr> <tr> <td>44 Loire Atlantique</td> <td>46 Lot</td> <td>47 Lot et Garonne</td> </tr> <tr> <td>48 Lozère</td> <td>49 Maine et Loire</td> <td>50 Manche</td> </tr> <tr> <td>51 Marne</td> <td>52 Haute Marne</td> <td>53 Mayenne</td> </tr> <tr> <td>55 Meuse</td> <td>56 Morbihan</td> <td>57 Moselle</td> </tr> <tr> <td>58 Nièvre</td> <td>59 Nord</td> <td>60 Oise</td> </tr> <tr> <td>62 Pas de Calais</td> <td>65 Hautes Pyrénées</td> <td>66 Pyrénées Orientales</td> </tr> <tr> <td>67 Bas Rhin</td> <td>68 Haut Rhin</td> <td>69 Rhône</td> </tr> <tr> <td>70 Haute Saône</td> <td>71 Saône et Loire</td> <td>76 Seine Maritime</td> </tr> <tr> <td>77 Saine et Marne</td> <td>79 Deux-Sèvres</td> <td>80 Somme</td> </tr> <tr> <td>81 Tarn</td> <td>82 Tarn et Garonne</td> <td>85 Vendée</td> </tr> <tr> <td>87 Haute-Vienne</td> <td>88 Vosges</td> <td>89 Yonne</td> </tr> <tr> <td>90 Territoire de Belfort</td> <td>91 Essonne</td> <td>973 Guyane</td> </tr> <tr> <td>974 Réunion</td> <td>976 Mayotte</td> <td></td> </tr> </table>	01 Ain	02 Aisne	03 Allier	04 Alpes de Hte Provence	05 Hautes-Alpes	06 Alpes Maritimes	07 Ardèche	08 Ardennes	09 Ariège	10 Aube	11 Aude	12 Aveyron	13 Bouches du Rhône	14 Calvados	15 Cantal	16 Charente	17 Charente Maritime	18 Cher	2B Haute-Corse	22 Côtes d'Armor	23 Creuse	24 Dordogne	25 Doubs	27 Eure	28 Eure et Loir	30 Gard	31 Haute Garonne	32 Gers	33 Gironde	34 Hérault	35 Ile et Vilaine	36 Indre	37 Indre et Loire	39 Jura	40 Landes	41 Loir et Cher	44 Loire Atlantique	46 Lot	47 Lot et Garonne	48 Lozère	49 Maine et Loire	50 Manche	51 Marne	52 Haute Marne	53 Mayenne	55 Meuse	56 Morbihan	57 Moselle	58 Nièvre	59 Nord	60 Oise	62 Pas de Calais	65 Hautes Pyrénées	66 Pyrénées Orientales	67 Bas Rhin	68 Haut Rhin	69 Rhône	70 Haute Saône	71 Saône et Loire	76 Seine Maritime	77 Saine et Marne	79 Deux-Sèvres	80 Somme	81 Tarn	82 Tarn et Garonne	85 Vendée	87 Haute-Vienne	88 Vosges	89 Yonne	90 Territoire de Belfort	91 Essonne	973 Guyane	974 Réunion	976 Mayotte	
01 Ain	02 Aisne	03 Allier																																																																										
04 Alpes de Hte Provence	05 Hautes-Alpes	06 Alpes Maritimes																																																																										
07 Ardèche	08 Ardennes	09 Ariège																																																																										
10 Aube	11 Aude	12 Aveyron																																																																										
13 Bouches du Rhône	14 Calvados	15 Cantal																																																																										
16 Charente	17 Charente Maritime	18 Cher																																																																										
2B Haute-Corse	22 Côtes d'Armor	23 Creuse																																																																										
24 Dordogne	25 Doubs	27 Eure																																																																										
28 Eure et Loir	30 Gard	31 Haute Garonne																																																																										
32 Gers	33 Gironde	34 Hérault																																																																										
35 Ile et Vilaine	36 Indre	37 Indre et Loire																																																																										
39 Jura	40 Landes	41 Loir et Cher																																																																										
44 Loire Atlantique	46 Lot	47 Lot et Garonne																																																																										
48 Lozère	49 Maine et Loire	50 Manche																																																																										
51 Marne	52 Haute Marne	53 Mayenne																																																																										
55 Meuse	56 Morbihan	57 Moselle																																																																										
58 Nièvre	59 Nord	60 Oise																																																																										
62 Pas de Calais	65 Hautes Pyrénées	66 Pyrénées Orientales																																																																										
67 Bas Rhin	68 Haut Rhin	69 Rhône																																																																										
70 Haute Saône	71 Saône et Loire	76 Seine Maritime																																																																										
77 Saine et Marne	79 Deux-Sèvres	80 Somme																																																																										
81 Tarn	82 Tarn et Garonne	85 Vendée																																																																										
87 Haute-Vienne	88 Vosges	89 Yonne																																																																										
90 Territoire de Belfort	91 Essonne	973 Guyane																																																																										
974 Réunion	976 Mayotte																																																																											
Nature du poste	<p>Action en relation avec les personnels du MEFSIN de votre secteur géographique, avec également tous les autres fonctionnaires des 3 fonctions publiques, et plus généralement avec toutes celles et ceux qui sollicitent l'aide l'association, qu'ils(elles) soient adhérent(e)s ou non à l'association.</p> <p>Mission orientée sur l'accueil, le conseil, l'aide technique (aucune aide financière) et l'assistance aux personnes en situation de handicap (elles-mêmes, leur entourage, etc.) de votre ressort géographique qui sollicitent l'association.</p>																																																																											

FICHE DE POSTE

<p>Activités et tâches</p>	<p>Le(la) délégué(e) travaille en relation avec les autres délégué(e)s, le conseil d'administration et le bureau de l'association, directement et/ou via le secrétariat administratif de l'association situé dans les bureaux du siège.</p> <p>Chaque délégué dispose, au travers de son intranet professionnel et d'internet à l'extérieur, de la possibilité d'accéder au site Web de l'association et de l'espace collaboratif des délégué(e)s, l'eXtranet « Place Privée » au travers duquel le(la) délégué(e) gère ses missions et les divers comptes rendus d'activités.</p>
<p>Le poste et sa fonction dans l'organigramme</p>	
<p>Liaisons hiérarchiques</p>	<p>Le(la) délégué(e) rapporte à : Groupe de travail « Délégué(e)s » et au conseil d'administration.</p>
<p>Liaisons fonctionnelles</p>	<p><u>Au coeur de l'association</u> : toutes les instances avec qui le(la) délégué(e) devra travailler.</p> <p><u>A l'extérieur</u> : correspondant handicap, services RH déconcentrés et nationaux, assistant(e) social(e), et plus généralement l'ensemble des interlocuteurs de l'action sociale, la MDPH, la CDAPH, etc.</p>
<p>Temps de travail</p>	<p>Le(la) délégué(e) dispose de jours d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pour exercer ses activités (7 jours actuellement + 1 jour spécifique pour l'assemblée générale annuelle).</p>
<p>Prise en charge des frais professionnels</p>	<p> Pour engager des frais professionnels en rapport avec leur activité, les délégués départementaux sollicitent préalablement un ordre de mission qui sera validé ou non. Les frais engagés ensuite par le(la) délégué(e) sont pris en charge par l'association dans les limites exposées dans l'ordre de mission et dans le règlement intérieur.</p>
<p>Formation</p>	<p>Tenue annuelle de journées dédiées aux délégué(e)s (JDD) abordant la formation et l'information des nouvelles recrues, les échanges de bonnes pratiques et le tutorat.</p>
<p>Evolution possible</p>	<p>Au bout de 12 mois d'activité dans son département, le(la) délégué(e) peut faire valoir sa candidature en tant que membre du Conseil d'Administration (CA) de l'association. En tant que membre du CA, il(elle) peut aussi candidater à l'un des postes du Bureau de l'association.</p>